

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2018

Présents : Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Albrieux Nicolas, Perino Bernard, Bertolaccini Christophe

Président : Edouard Meunier

Absents :

Excusés : Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane, Joguet-Reccordon Carole

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Infos générales

Raymond Combaz rend compte du conseil d'agglomération tenu la veille. Il signale qu'il est le seul à s'être abstenu sur le vote de la subvention à l'AAB, celle-ci étant simplement reconduite au niveau de l'année précédente, alors que l'association demandait une subvention supplémentaire pour faire face à ses nouvelles charges. La commission « équipements sportifs et culturels » a fixé les tarifs d'utilisation des équipements sous responsabilité d'Arlysère.

Un salon des maires organisé par la fédération des maires de Savoie s'est tenu pour la 1^{ère} fois à Albertville. Un rendez-vous réussi et une bonne occasion de contacts entre tous les maires et la vingtaine d'exposants, fournisseurs et partenaires des collectivités.

Un conseil de territoire du Beaufortain aura lieu le 24 avril prochain, auquel seront conviés tous les conseillers municipaux des 4 communes. Point sera fait sur les décisions du conseil d'agglomération depuis 15 mois et ses conséquences pour notre territoire.

Intempéries

La commune a été classée en catastrophe naturelle le 9 mars dernier, au titre des pluies et inondations du 3 au 5 janvier 2018 et des glissements de terrain du 4 au 5 janvier 2018. Un courrier a été adressé à toutes les personnes qui s'étaient signalées pour leur demander de prendre contact avec leurs assurances et solliciter une indemnisation pour les dégâts concernant leurs biens. Ceci permettra à la commune d'obtenir d'éventuels remboursements des travaux effectués en urgence sur ces propriétés. A ce titre, Thierry Dugit-Gros a informé la commune de sa participation aux frais de remise en état de la rive droite du Grand Nant à la hauteur du chemin des Parèles pour une valeur de 7000 euros. Un avenant sera établi à la précédente convention.

Des travaux d'urgence ont été commandés par la commune et 153 300 euros HT ont déjà été engagés, principalement pour la sécurisation du village et le rétablissement de voiries qui avaient été emportées par des crues de ruisseaux ou des glissements de terrain (grand Nant sentier découverte, grand nant chemin des Parèles, ruisseau des Roengers, route de

Marolland). Après ces urgences, il nous reste un énorme travail de remise en état de nos 70 kms de voirie et la mairie est régulièrement sollicitée pour signaler un peu partout les dégradations abîmant les véhicules ou dangereuses pour la circulation. La commune ne peut engager de travaux supplémentaires sans connaître le niveau des subventions demandées et attendues. Il n'y a à ce jour encore aucune réponse.

Une réunion de la commission voirie et travaux aura lieu le 9 avril prochain pour arrêter les priorités.

Réseau de chaleur

Raymond Combaz présente le travail du cabinet Girus choisi pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation du réseau de chaleur. Il comprend un local pour la chaufferie et le stockage des plaquettes dans le bâtiment communal, et un réseau de 0,750 kms permettant la desserte de tous les bâtiments communaux (sauf l'église) et 21 bâtiments privés. La desserte des privés permet d'améliorer la rentabilité du réseau communal. Le coût prévisionnel est de 580 856 euros. Le coût d'usage pour un logement de 100/120 m² sera de l'ordre de 60 euros/mois (abonnement) et un peu moins pour la part variable. Tous ces éléments ne pèseront pas sur le budget communal, puisqu'il sera établi un budget annexe qui sera équilibré en année de croisière.

Pour la commune, l'intérêt est certes financier avec des économies directes (on peut attendre des coûts inférieurs à ceux actuels), mais aussi indirects (non remplacement de chaudières vieillissantes, non renouvellement de cuves de stockage de fuel plus aux normes). Il y a aussi des avantages non financiers comme celui de créer des emplois ou une moindre pollution du village en supprimant une vingtaine de cheminées. L'existence d'un réseau de chaleur va aussi faciliter la construction et la commercialisation des logements prévus à la place de l'ancien presbytère

Un débat s'installe et des questions sont posées sur le risque de surcoûts si les propriétaires privés pressentis ne donnent pas suite, si le prix du bois plaquettes, aujourd'hui peu onéreux, explose face à une demande croissante, ou si les travaux sont plus importants que prévus.

Après débat, le conseil adopte par 10 voix pour, 1 contre (Christophe Bertolaccini) et 1 abstention (Bernard Perino), le projet de réseau de chaleur tel que présenté et décide de solliciter auprès de la Région et du Département le maximum d'aides possibles.

Projet d'aménagement du plan d'eau

Le projet de passerelle, dont le principe avait été adopté à un conseil précédent, est présenté dans sa version définitive. Celle-ci tient compte des remarques antérieures et de celles de la DDT : la passerelle a été rallongée pour écarter au maximum les piles d'ancrage afin de respecter les contraintes de crues centennales, et plusieurs modifications ont été apportées pour améliorer l'esthétisme. Elle sera réalisée à partir de bois fourni par la commune issu des coupes réalisées à l'automne dernier sur le secteur de Mollieussoulaz. Le coût prévisionnel de l'ensemble est de 115 430 euros H.T.

Par ailleurs, le conseil prend connaissance des devis de réalisation de la couverture du plan d'eau qui porte sur plus de 500 m². Les services techniques ont déjà réalisé les massifs pour recevoir les piliers qui seront indépendants du bâtiment existant et un permis de construire a été déposé. Le coût de l'ensemble est estimé à 110 379 euros. La charpente est prévue en bois massif, pour mettre en valeur les ressources forestières communales. Cet ensemble est cohérent avec la passerelle et permettra d'améliorer le confort d'usage de l'aire de loisirs. La commission finances réunie le 28 mars dernier a budgété un investissement de 250 000 euros pour l'aire de loisirs. Le conseil décide par 10 voix pour, 1 contre (Bernard Perino) et 1 abstention (Christophe Bertolaccini) de réaliser dès cette année cet investissement, et de solliciter les aides du DSIL et de la DETR et CNDS pour accompagner cette réalisation, en y adjoignant des jeux. Aides sollicitées : 215 000 euros pour un investissement de 325 809 euros

Commissions sentier set communication

Les deux commissions se sont réunies pour faire une mise à jour des fiches sentiers, en revoir la présentation pour la rendre plus attrayantes. Un topo regroupant les différents circuits est à l'étude.

ONF / travaux et subventions

Le conseil municipal sollicite du conseil régional une aide financière pour la réalisation des travaux d'intervention en futaie irrégulière et dégagement dépressage d'un montant de 19527.90 € HT. L'aide attendue est de 5 828,00 €

Contrat de parrainage Sumatel

La société Sumatel, qui réalise actuellement les travaux de construction de la microcentrale qui doit être mise en service dès la fin de cette année, a donné son accord pour financer une borne de recharge rapide pour véhicules électriques. Les devis (fourniture et pose de la borne et raccordement) portent sur 8 000 euros, la borne devant être placée devant la mairie. Une convention sera établie entre la commune et la Société Sumatel pour le remboursement de cette somme. Le conseil remercie la société Sumatel pour cette collaboration.

Récemment, la société Sumatel a informé la mairie d'un problème de raccordement, la puissance de la microcentrale (4,5MW) étant trop importante pour être connectée sur le réseau de Beaufort, qui n'accepte aucune capacité supplémentaire. A l'heure où le développement des énergies renouvelables est encouragé, cette situation est regrettable. Des solutions de raccordement sont à l'étude.

Questions diverses

Plan loup :

A la demande de la Fédération des maires de Savoie, le conseil est amené à se prononcer sur une motion de soutien aux éleveurs. En effet, les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître. Depuis quelques mois, des collectivités locales du Grand Sud Est (PACA et Auvergne Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de « Union pour la sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales » (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

La Fédération des maires de Savoie, consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR, et propose une motion dont l'objectif n'est pas l'éradication du loup, mais tout simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans les communes. Pour la Fédération des maires, il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre en priorité les activités humaines.

Jacqueline Bieth et Juliette Derimay font remarquer que le plan loup a été cosigné par deux ministres, Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, et Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Ce plan a fait l'objet de longues négociations avec toutes les parties concernées et se veut équilibré. Il contient d'ailleurs dans son titre « plan d'actions sur le loup et les activités d'élevage », ce qui constitue une avancée par rapport au plan précédent en cherchant à concilier présence du loup et soutien aux éleveurs. Elles rappellent que le plan contient notamment beaucoup de mesures de soutien aux éleveurs (aides au parcage et aux chiens de berger, prise en charge des frais de gardiennage, meilleure indemnisation des dégâts et formation des bergers). Ce plan qui prévoit une population limitée à 500 loups correspond à une logique de viabilité génétique de l'espèce, afin de préserver la biodiversité de nos territoires, dont le loup fait partie. Elles pensent que si les solutions ne sont ni simples ni évidentes, ce plan est une tentative pour

réconcilier les deux positions historiquement antagonistes qui mérite d'être soutenue et non combattue.

Edouard Meunier précise que la motion proposée n'est pas une remise en cause du plan loup, mais une marque de soutien aux éleveurs dont l'activité est essentielle, notamment dans les communes de montagne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Apporte** son soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, à laquelle de nombreuses communes sont d'ores et déjà adhérentes dans le Grand Sud-Est.
- **Prend acte** de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes de Savoie alors que le « Plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration.
- **Rappelle** que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce du loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.
- Motion adoptée par 9 voix pour et deux contre (Juliette Derimay et Jacqueline Bieth).

Compteurs Linky

Le conseil est informé qu'une pétition signée par une trentaine de personnes a été apportée cette semaine à la mairie. La pétition demande que soit garantie la liberté de refuser la pose du compteur Linky pour ceux qui le souhaitent.

A ce sujet, une conférence des maires de l'agglomération Arlysère tenue en mars a rappelé que la compétence électricité étant confiée au SDES, une concertation au sein de cette instance est nécessaire avant de prendre toute position comme le demande le comité « anti-linky ». Par ailleurs, une réunion entre Enedis et les maires aura lieu le 25 avril prochain à Albertville.

Réunion hébergeurs

Une réunion à laquelle ont participé une quinzaine d'hébergeurs a permis de faire le point sur les modalités de perception de la taxe de séjour (dont le produit a doublé en 4 ans), mais aussi plus généralement de faire le point sur les projets communaux et d'échanger sur les expériences de chacun. La commune se satisfait de ces initiatives qui représentent plus de 200 lits chauds et contribuent au développement touristique de la commune et du Beaufortain.

La séance est levée à 23h20.

Pour extrait :

En mairie, le

Le Maire,